

**DECRET N° 2015-164 DU 13 AVRIL 2015**

portant nomination au Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2010-05 du 03 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
- Vu** la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalités d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2015-019 du 29 janvier 2015 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 février 2014,

## **DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables, les personnes dont les noms suivent :

- Secrétaire Général Adjoint du Ministère : **Monsieur SAÏZONOU Mickaël V. M. Kpessou ;**
- Conseiller Technique à l'Energie : **Monsieur IBIKOUNLE Adéyèmi Mamoud ;**
- Conseiller Technique Juridique : **Madame GNAMOU Dandi ;**
- Directeur Général des Mines : **Monsieur TCHOKPON Koffi Germain ;**
- Directeur Départemental de l'Energie, des Recherches Pétrolières et de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables du Borgou et de l'Alibori : **Monsieur KISSIRA Aboubakar ;**
- Directeur Général de l'Agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures : **Monsieur AKOUEDENOUDJE Clément Bill.**

**Article 2 :** Les intéressés doivent prendre toutes les dispositions diligentes pour faire la déclaration de leur patrimoine dans les quinze (15) jours calendaires au plus tard à compter de la prise et de la fin de leurs fonctions conformément à la loi.

**Article 3 :** Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 13 avril 2015

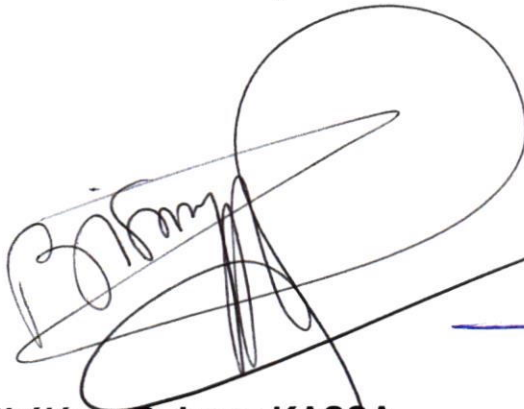
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

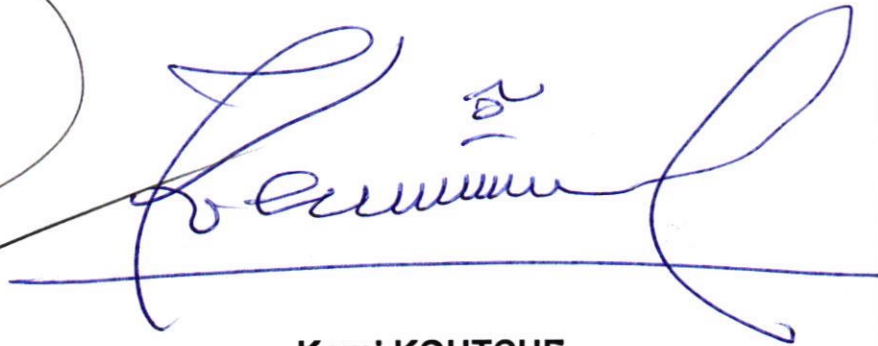


Le Ministre de l'Energie, des Recherches  
Pétrolières et Minières, de l'Eau et du  
Développement des Energies  
Renouvelables,



**Barthélémy Dahoga KASSA**

Le Ministre de l'Economie, des Finances et  
des Programmes de Dénationalisation,



**Komi KOUTCHE**

**AMPLIATIONS** : PR.. 6 ; AN.. 2 ; CC.. 2 ; HAAC..2 ; HCJ 02 ; MDAEP 07 MEF 04; AUTRES MINISTERES 25 ;SGG..4 ;  
INSAE..4 ; DGB-MEF-DGDDI-DGID..5 ; BN-DAN-DDL..3 ; GCONB-DCCT..2 ;INTERESSES : 10 ; IGAA-IGF..2 ; UAC-  
FASEG- ENEAM..3 ; JORB.1.

